

Article 1 : Organisateur

Le concours des dessins est organisé par la ville de Ris-Orangis.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est gratuite, ouverte à tous les enfants rissois âgés de 3 à 10 ans.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant ne pourra présenter qu'un seul dessin. Chaque dessin doit être une création personnelle et répondre aux conditions suivantes :

- support papier au format A4,
- utilisation des feutres, de la peinture ou des crayons de couleur /pastel,
- dessins non recopiés ni décalqués, collage et réalisations informatiques non autorisés.

Au verso de chaque dessin devront figurer les nom, prénom et l'âge du participant ainsi que les noms, numéro de téléphone et l'adresse mail d'un parent.

Article 4 : Catégories

Sont concernés, les enfants âgés de 3 à 10 ans répartis en 2 catégories :

- Catégorie 1 : de 3 à 5 ans,
- Catégorie 2 : de 6 à 10 ans.

Article 5 : Critères de sélection

La notation se fera en fonction :

- De l'esthétique.
- Du respect des conditions citées à l'article 3.

Une moyenne se fera sur base de 10 points en raison de 5 points par critère. Au total, il y aura 10 gagnants dont 5 par catégorie.

Article 6 : la période

Les dessins devront être déposés dans la boîte aux lettres du père Noël situées au stand des oiseaux et a la Ferme du Temple lors de sa parade le lundi 23 décembre 2024 de 14h00 à 19h00

Une boîte aux lettres sera à disposition le samedi 21, le dimanche 22 et le mardi 24 décembre 2024 au village d'hiver sur le parvis de l'hôtel de ville.

Article 7 : Le jury

Il sera composé comme suit :

- Elu Service Vie des Quartiers,
- Père Noël,
- 5 bénévoles des comités de quartier,

Les membres du jury se réuniront le jeudi 26 décembre 2024 pour analyser et noter les différents dessins.

Article 8 : Les prix

Les prix seront remis aux 5 premiers de chaque catégorie et sont constitués des différents lots : jeux de société, goodies et friandises.

Article 9 : Proclamation des résultats

La proclamation et la remise des prix seront faites par Monsieur MONTEIRO Jean-Paul élu en charge de la Vie des Quartiers à l'occasion d'une cérémonie dédiée le vendredi 27 décembre 2024 salle Emile Gagneux.

Article 10 : Le règlement

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement à obtenir sur simple demande auprès du service Vie des quartiers ou le site de la ville.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr